



Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CCM NOZAY Derval 3 PLACE DE L EGLISE 44170 NOZAY

déclare et atteste avoir reçu la somme de 1 000 €.

STEPHANT AMELIE, gérant de la société A. L'INSTITUT, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 1 RUE DE LA RESISTANCE 44390 SAFFRE, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	23 LA MORISSAIS 44530 GUENROUET
Nombre de parts	1000
Montant versé	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 27 janvier 2026

Le déposant

("lu et approuvé" + signature)

Lu et approuvé

JST06

V. G. H. P.
Crédit Mutuel
Nozay-Derval
Société Coopérative de Crédit à capital variable
et à responsabilité statutairement limitée
Intermédiaire d'Assurances - n° ORIAS 07 003 758
3, place de l'Eglise - 44170 NOZAY
Tél. 02 28 05 40 41 (appel local non taxé)
Fax 02 40 79 49 05 - SIREN 785 024 034 RCS Nantes

Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CCM NOZAY DERVAL 3 PLACE DE L EGLISE 44170 NOZAY

déclare et atteste avoir reçu la somme de 1 000 €.

STEPHANT AMELIE, gérant de la société A. L'INSTITUT , S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 1 RUE DE LA RESISTANCE 44390 SAFFRE, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	23 LA MORISSAIS 44530 GUENROUET
Nombre de parts	1000
Montant versé	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 27 janvier 2026

Le déposant

("lu et approuvé" + signature)

JST06

Lu et approuvé



V. Gellon
Crédit Mutuel
Nozay-Derval
Société Coopérative de Crédit à capital variable
et à responsabilité statutairement limitée
Intermédiaire d'Assurances - n° ORIAS 07 003 758
3, place de l'Eglise - 44170 NOZAY
Tél. 02 28 05 40 41 (appel non surtaxé)
Fax 02 40 79 49 06 - SIREN 785 024 034 RCS Nantes



Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CCM NOZAY Derval 3 PLACE DE L EGLISE 44170 NOZAY

déclare et atteste avoir reçu la somme de 1 000 €.

STEPHANT AMELIE, gérant de la société A. L'INSTITUT , S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 1 RUE DE LA RESISTANCE 44390 SAFFRE, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	23 LA MORISSAIS 44530 GUENROUET
Nombre de parts	1000
Montant versé	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 27 janvier 2026

Le déposant

("lu et approuvé" + signature)

Lu et approuvé

JST06

V. Gellier
Crédit Mutuel
Nozay-Derval
Société Coopérative de Crédit à capital variable
et à responsabilité statutairement limitée
Intermédiaire d'Assurances - n° ORIAS 07 003 758
3, place de l'Eglise - 44170 Nozay
Tél. 02 28 05 40 41 (appel local non surtaxé)
Fax 02 40 79 49 05 - SIREN 795 024 034 RCS Nantes



